



La brucellose est une maladie infectieuse commune à de nombreuses espèces animales et à l'Homme ; elle touche notamment les bovins, les porcs, les ovins et les caprins, les équidés, les camélidés et les chiens. Elle peut également atteindre d'autres ruminants, certains mammifères marins et l'Homme. Elle est due à des bactéries de différents biovars appartenant au genre *Brucella*.

## TRANSMISSION

**Quand?** Au moment de la reproduction et lors de l'avortement ou de la mise bas.

**Où?** On trouve des concentrations élevées de bactéries dans les produits d'avortements et les eaux fœtales provenant d'animaux infectés. Les bactéries peuvent survivre pendant plusieurs mois hors de l'organisme, dans le milieu extérieur, et en particulier dans des conditions froides et humides.

**Comment?** Ces bactéries présentent dans l'environnement restent une source d'infection pour les autres animaux qui s'infectent par contact proche (voie respiratoire ou conjonctivale voire par ingestion). La contamination de l'environnement (bâtiments d'élevage, pâturages...) et la conservation de jeunes femelles nées de mères infectées (5 à 10% hébergent des brucelles) sont à l'origine d'une résurgence de la maladie dans les cheptels assainis.

## ZOONOSE

La transmission à l'Homme se produit:

- Le plus souvent par ingestion de produits laitiers frais (lait cru) provenant d'animaux infectés par la bactérie.
- Par contact avec des animaux ayant la brucellose.
- Par la manipulation de fumier ou d'autres produits souillés, l'ingestion de légumes provenant de sols traités avec du fumier ou encore par inhalation de poussières de litière souillée.

## PRÉVENTION

**Mesures de prévention :**

- Maîtrise de l'hygiène et des mesures de biosécurité en élevage
- liées à la brucellose : dépistages réguliers obligatoires des animaux (sur sang ou sur le lait)
- surveillance des avortements dans les élevages
- formation et information des salariés sur les risques liés à la brucellose

## SYMPTÔMES

Chez les animaux, les symptômes sont souvent discrets. L'avortement peut survenir quelques semaines (une femelle infectée pendant la gestation peut avorter au bout de 3 à 6 semaines voire poursuivre sa gestation jusqu'au terme) à plusieurs mois (ou années) après l'infection.

Généralement, les animaux guérissent et réussiront à donner naissance à une descendance vivante après un premier avortement, mais les animaux peuvent continuer à excréter la bactérie et donc à la transmettre.



Source: Creative Diagnostics

## LUTTE

**Mesures de lutte :**

La brucellose appartient au groupes de maladies de catégorie B,D et E et est réglementée par le Code rural et par arrêtés ministériels;

Lors de suspicion :

- Mise sous surveillance du cheptel (animaux, bâtiments, lait et produits laitiers...)
- Séquestration et isolement des animaux malades
- Interdiction de la vente du lait cru ou du fromage frais de ces exploitations.

Lors de confirmation :

- Abattage de tous les animaux du troupeau contaminé : en raison de la forte contagiosité de la maladie, de la durée d'incubation longue et de la difficulté méthodologique (voire impossibilité) de dépister les animaux contaminés au sein d'un troupeau, seul l'abattage total permet de garantir l'assainissement d'un élevage
- Destruction ou traitements thermiques des produits
- Désinfection des locaux et des effluents contaminés

